



Chef d'établissement scolaire qui menace un élève élu ca

Par **pat**, le **17/02/2010** à **08:45**

Bonjour,
Ma fille est en 3^{ème}, elle est élue au conseil d'administration de l'établissement.
Jeudi dernier lors d'un conseil, a été soulevé le fait que les surveillants, se permettent réflexion déplacées (ben encore absente : suite à une assez longue maladie.....), ainsi que comportement plus que déplacé (envoi sms en permanence, se mettent du vernis à ongle, ne veulent pas suivre les devoirs.....)
Ma fille a appuyé ces faits en étant témoin et victime.
Le lendemain la principale interpelle ma fille qui était avec une amie, elle aussi élue CA, et lui dit : Tu es ignoble, je t'humilierai lors du prochain conseil !!!!!)
Par peur de représailles, c'est seulement hier soir que son amie nous a prévenu des faits.
Nous sommes vraiment très très énervés, dès la rentrée nous allons rencontrer cette charmante personne.
Devons-nous l'accompagner lors de cet entretien ? Si oui par qui ?
En parallèle puis-je faire un courrier au rectorat, si oui à qui ?
Ainsi qu'aux représentants des parents d'élèves ?
Que risque-t-elle ?
Ma fille a témoigné en temps qu'élue donc est sensée être couverte par son mandat. Doit-elle donc démissionner en évoquant les menaces ?
Imaginez les prochains conseils de classe (elle est aussi élue Déléguée de classe, elle n'osera plus intervenir)
Merci